

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour le colloque « 6th French-Austrian-German Workshop on Consumer Behavior » organisé par le CEREFIGE du 21 au 22 novembre 2019 sont fixés comme suit :

(*) Droits d'inscription :	Inscription avant le 31/10/2019	Inscription après le 31/10/2019	catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants....)
plein tarif	300.00 €	350.00 €	Participant au workshop
tarif réduit 1	250.00 €	250.00 €	Doctorant
gratuité	0.00 €	0.00 €	Intervenant invité

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du CEREFIGE et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 18 décembre 2018



Pierre MUTZENHARDT

08 JAN. 2019

Affiché à la Présidence le
Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

08 JAN. 2019